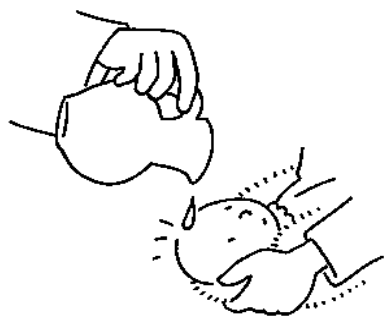


*Le baptême,
c'est un événement capital
pour votre enfant*



Le baptême de votre enfant est un acte décisif par lequel il devient enfant de Dieu en Jésus-Christ.

En accueillant votre demande, la communauté paroissiale, le prêtre et l'Église toute entière s'engagent à vos côtés.

Le baptême d'un enfant engage la responsabilité de ceux qui en font la demande : ils acceptent la mission de lui faire connaître Jésus.



Paroisse Sainte Jeanne de Chantal
96, boulevard Murat 75016 PARIS
01 40 71 10 40 - paroisse.chantal@wanadoo.fr
www.saintejeannedechantal.com

Le Baptême *des petits-enfants*



2018-2019

Nous vous invitons à préparer le baptême de votre enfant en trois étapes :

1. L'inscription

Il est demandé aux parents qui présentent un enfant au baptême de **venir ensemble au moins deux mois avant la date envisagée** (avec leur livret de famille civil ou un extrait de naissance de l'enfant et une autorisation de baptême hors paroisse s'ils ne sont pas rattachés à Sainte Jeanne de Chantal - qu'il faudra demander à la paroisse dont ils dépendent - une fois l'inscription au baptême faite et le choix d'une session de préparation arrêté)

Une permanence pour les inscriptions a lieu **le samedi matin de 11h à 12h** en période scolaire, au presbytère (pas d'inscription pendant les vacances scolaires)

Le baptême est possible tout au long de l'année sauf bien entendu pendant le temps de Carême (du 6 mars au 19 avril)

Les samedis d'accueil :

2018

8-15-22-29 septembre ; 6-13 octobre
10-17-24 novembre ; 1er-8-15 décembre

2019

12-26 janvier ; 2-9-16 février ;
16-23-30 mars ; 6-13 avril ;
11-18-25 mai ; 1er-8-15-22 juin

2- Deux réunions de préparation avec d'autres parents et un prêtre sur toutes les questions relatives au baptême

Assistent à ces réunions :

Un prêtre, des membres de l'équipe de préparation au baptême, les parents des futurs baptisés. Les parrains et marraines sont aussi les bienvenus.

Les réunions se déroulent :

Le mercredi ou le jeudi
à 20h30

Salle Saint François de Sales
et Salle de la Visitation
96 Bd Murat

Les dates des réunions :

2018 :

12 et 19 septembre
3 et 10 octobre
21 et 28 novembre
6 et 12 décembre

2019 :

9 et 23 janvier
6 et 14 février
14 mars et 21 mars
15 mai (salle Kowalski) et 22 mai
12 et 19 juin

Et la réunion de préparation de la cérémonie avec le célébrant

Les parents viennent à cette rencontre pour mettre au point les modalités de la célébration, choisir les textes et les chants. Vous pouvez faire appel à l'organiste et au chantre de la paroisse mais en aucun cas, il ne peut y avoir diffusion de musique ou de chants enregistrés. La date de cette 3ème rencontre est à fixer avec le célébrant.

3- La célébration

La célébration des baptêmes privés a lieu le samedi à 11h, 15h, et 16h30 et le dimanche à 15h et 16h30.

À titre indicatif :

Participation demandée aux fidèles pour la célébration :

- avec orgue et chantre : 350€
- avec orgue : 200€
- ni orgue ni chantre : 100€

Les familles qui peuvent donner plus rendront service à celles dont les ressources sont plus modestes.